

Spécial école
mai 2010



Edito

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,



Depuis plusieurs années Saint-fuscien déploie beaucoup d'énergie pour maintenir son école. Tous reconnaissent que cet établissement dispense un enseignement de qualité dans une merveilleuse ambiance où l'ensemble des enfants s'épanouit, heureux de se retrouver tous les jours en classe.

Nous pensons que la bonne solution pour sauver nos écoles passe par la mise en place d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal avec maintien des deux sites) avec Sains-en-Amiénois et Estrées-sur-Noye.

Nos collègues de Sains-en-Amiénois souhaitent pour leur part un RPC (regroupement pédagogique concentré avec suppression du site scolaire de Saint-Fuscien), nous prenons acte de cette décision et de ce fait à la rentrée 2010-2011 chaque école restera indépendante.

Notre équipe enseignante continuera à prodiguer la même qualité d'enseignement, vos élus continueront à améliorer les locaux scolaires et aideront les enseignants ainsi que les parents d'élèves à réaliser tous les projets susceptibles d'enrichir la scolarité de vos enfants.

Je vous demande de continuer à accorder votre confiance comme vous l'avez toujours fait aux enseignants de Saint-Fuscien qui ont su contribuer au bonheur de vos enfants.

Enfin, je tiens à remercier les représentants des parents d'élèves qui, à nos côtés, ont effectué un travail remarquable et efficace qui continuera à porter ses fruits.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

Dominique de Thézy

BILAN DES ACTIONS POUR 2008

-2ème semaine de mars, 2 jours après les élections du 9 mars, Mme BRARE, inspecteur d'Académie (INA) nous sollicite afin de réfléchir sur l'avenir de notre école. Elle nous demande de nous positionner sur 2 propositions : Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les 3 communes ou regroupement pédagogique concentré (RPC) à Sains, donc fermeture de l'école de notre village. Elle nous précise que la situation de SAINT FUSCIEN est délicate depuis de nombreuses années et qu'elle attire notre attention sur l'urgence de prendre une décision !

Pendant les 9 mois qui ont suivi, nous avons mené de nombreuses réflexions

- 2 rencontres ont été organisées avec les communes de Sains et d'Estrées.
- 1 réunion publique en avril avec l'ensemble des parents.
- 2 réunions d'information et de concertation avec l'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves de notre école.
- 2 rencontres officielles à l'inspection Académique organisées à notre initiative.
- 1 réunion rassemblant les élus des 3 communes, les responsables de l'INA, des parents d'élèves des 3 villages concernés et différents partenaires concernés par un RPC ou un RPI afin de nous aider dans nos démarches et réflexions (conseil général et responsables des transports à Amiens Métropole).

Tous ces temps de réunion, de concertation, avaient toujours les mêmes objectifs :

- Point sur chaque situation et chaque commune
- Avantages et inconvénients d'un RPC ou RPI

Les élus de SAINT FUSCIEN se positionnent d'emblai pour le maintien de l'école et la possibilité d'un RPI. Cette décision a fait l'objet d'un courrier à l'INA.

En mai, devant la stabilité des effectifs, la 3ème classe est maintenue pour la rentrée de septembre.

Cette année fut aussi en échange de courriers afin de communiquer de façon très régulière avec l'INA.

Signalons aussi pendant cette année 2008 que d'importants travaux d'embellissement de l'école ont été effectués, ainsi que des travaux visant à améliorer la sécurité des enfants (escalier de secours)

Un travail de proximité a été fait avec les employés communaux travaillant plus spécifiquement à l'école.

Des travaux de mise en conformité de la cantine ont eu lieu, après l'avis des services vétérinaires.

Les employés ayant en charge la restauration ont suivi une formation HACCP.

Nous avons amélioré la qualité des repas en rencontrant les responsables de la société choisie pour la restauration scolaire.

Les horaires de l'accueil péri scolaire ont été élargis, pour mieux répondre aux besoins des familles.



BILAN DES ACTIONS POUR 2009

1er trimestre

2 rencontres ont été organisées : «élus, parents, équipe pédagogique» pour réfléchir à l'avenir de l'école RPC ou RPI
...Tous les partenaires se positionnent pour un RPI.

- 4 février 2009, le Conseil Municipal délibère en adoptant le principe du RPI avec les 3 communes, une réunion avec les parents suivra afin de les informer.

2ème trimestre

- 1 rencontre à l'INA organisée à notre initiative.
- 1 réunion à la mairie de SAINS pour échanger entre les 3 communes.
- 16 juin, rencontre avec Me BRARE à la mairie de notre village.
- Journée « portes ouvertes à l'école à la rencontre des nouvelles familles ».
- 2 réunions d'information où les parents ont été invités.
- Nous avons travaillé avec les employés communaux en charge de la restauration scolaire et de l'accueil péri scolaire, afin d'améliorer la qualité de l'accueil.

Pendant les vacances scolaires, nous avons continué des travaux pour améliorer le bien être des enfants et pour améliorer les conditions de travail des enseignants.

Avant l'été, nous apprenons le maintien de notre 3ème poste d'enseignant.

Notre travail pour maintenir la 3ème classe reprendra en septembre et nos échanges feront l'objet de courriers réguliers avec l'INA.

L'année se terminera par une réunion à la mairie de SAINS le 7 décembre 2009. De leur côté, l'équipe municipale reste sur l'hypothèse d'un RPC ... mais nous gardons l'espoir



BILAN DES ACTIONS POUR 2010

1er trimestre

26 janvier : Mr DE THEZY envoie un courrier à Mr LEGRAND, Inspecteur d'académie lui expliquant l'évolution, à court terme, de la population du village (approbation du PLU, opérations immobilières).

- Mr LEGRAND nous informe par courrier du 8 février qu'un poste d'enseignant sera supprimé à la rentrée 2010/2011. Par retour du courrier Mr DE THEZY lui répond que le conseil municipal regrette à l'unanimité toute fermeture de classe et qu'il soutiendra toutes les initiatives prises pour aller à l'encontre de cette décision. Par ailleurs il confirme les termes de sa délibération du 07/01/2009 déclarant son adhésion de principe à un RPI.

- En février une nouvelle rencontre aura lieu à SAINT-FUSCIEN entre les 3 communes, toujours à notre initiative. Nous ouvrons après la réunion les portes de notre école aux parents et aux élus.

- Rendez vous avec Mr LEGRAND, le 3 mars 2010, pour étudier notre situation. Nous affirmons notre volonté de RPI pour sauver les écoles de SAINT-FUSCIEN et de SAINS. Il nous renvoi à la concertation avec SAINS.

- Réunion à l'école «élus, parents d'élèves et équipe enseignante».

- Travail avec les parents des 3 villages pour établir un questionnaire où 85% des parents se montreront favorables à un RPI. Les parents d'élèves élus se mobilisent aux cotés de l'équipe municipale.

- Rédaction du projet éducatif concernant l'accueil péri scolaire.

A noter, les nombreux courriers faits à l'INA. Dès qu'une nouvelle famille inscrit un enfant, Mr DE THEZY en fait part, par courrier officiel à l'INA. Nous continuons notre recherche d'enfants à inscrire ... il en manque si peu pour maintenir notre 3ème classeNous soumettons également nos préoccupations à propos de l'accueil des plus petits (moins de 3 ans) si nous venions à perdre notre 3ème classe.

Des travaux d'embellissement continuent à être réalisés

.... 6 mai 2010 Rencontre des 3 maires

La commune de SAINT-FUSCIEN est la seule à adopter le principe d'un RPI, les communes de SAINS et d'ESTREES adoptent le RPC.

Nous prenons acte de cette décision ... Il nous manque si peu d'enfants ... 2 ou 3 pour être plus confortable pour maintenir le 3ème poste ... malheureusement il faudra attendre les effectifs à la veille de la rentrée en travaillant avec l'équipe enseignante et les parents. Il faut se faire mutuellement confiance. Mr l'Inspecteur d'académie nous a clairement dit que si les effectifs de septembre 2010 étaient satisfaisants, il maintiendra la 3ème classe.



Conseil d'école du 26 mars 2010

Présents : Mmes Bouzerar, Bouchan, Charpentier ; M. Godin, enseignants ;
Mmes Barrier, Huré, M. Lemaire, M. Delattre, représentants des parents d'élèves ;
M. de Thézy, Maire et Mme Hénin, adjointe.

Excusée : Mme Brare,
Inspectrice de l'Éducation Nationale.

1) Devenir de l'école :

La fermeture d'une classe a été officialisée par l'inspection académique. Depuis, de multiples rencontres et échanges ont été organisés par les parents d'élèves des communes de Saint-Fuscien, Sains-en-Amiénois et Estrées-sur-Noye pour un éventuel regroupement pédagogique. Deux possibilités :

- le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec une partie des classes à Saint-Fuscien et l'autre à Sains.
- le regroupement pédagogique concentré (RPC) avec toutes les classes à Sains-en-Amiénois.

A priori, les parents d'élèves de Saint-Fuscien et le conseil Municipal du village étaient plutôt favorables à la première formule tandis que ceux de Sains-en-Amiénois étaient plutôt favorables à la seconde.

M. de Thézy informe le conseil qu'après réunion entre les maires des trois villages, il s'avère que la commune de Sains-en-Amiénois ne serait pas en mesure d'accueillir un RPC dans l'immédiat (infrastructures insuffisantes pour la cantine et le dortoir). Il précise également que si la formule RPI est retenue, le transport des élèves serait assurée par Amiens Métropole (technique) et financé par le Conseil Général et les communes.

Un grand sondage a été initié par les parents d'élèves des trois villages (NDLR : voir pages suivantes). Les résultats (consultables à l'école) seront transmis aux maires pour une prise de décision. Dans l'hypothèse où l'idée d'un RPI serait abandonnée, les parents d'élèves de Saint-Fuscien et la Municipalité se disent prêts à œuvrer pour la poursuite d'une école autonome à Saint-Fuscien.

2) Organisation des classes pour la prochaine rentrée :

Cette organisation doit être envisagée si aucune formule de regroupement n'est finalement retenue. Elle serait la suivante :

- une classe de CP-CE2-CM1-CM2 à 26 élèves (M. Godin),
- une classe de PS-MS-GS-CE1 à 21 élèves (Mme Bouchan).

Dans cette configuration, les enfants de 2 ans ne pourraient être accueillis qu'en fonction de l'effectif total, celui-ci restant à l'heure actuelle très aléatoire. Tout sera fait pour les accueillir.

3) Projets de fin d'année :

- Une « Soirée crêpes » sera organisée le vendredi 30 avril par les parents d'élèves, à partir de 18h30. Ce sera aussi l'occasion de revenir sur la réussite des élèves de CM1-CM2 lors de leur participation au concours « Monsieur Jules et l'Espace ».

- Une soirée « Spectacle et repas » se tiendra le vendredi 11 juin. Au programme :
Théâtre pour les classes de Mme Bouzerar et M. Godin, ombres chinoises pour la classe de Mme Bouchan.

- La sortie de fin d'année devait avoir lieu au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, avec visite de la Grande Galerie de l'Évolution et de la Ménagerie. Contacté depuis, le Muséum nous a fait savoir qu'il ne pourrait nous accueillir (réservations bloquées). D'autres pistes vont être explorées.

La classe de CM1-CM2, récompensée pour son résultat lors du concours « Monsieur Jules et l'Espace (3e prix) se rendra au Musée de l'Air et de l'Espace de Paris au début du mois de mai.

- Mme Bouchan et M. Godin envisagent une sortie au Musée d'Amiens. M. de Thézy accepte que la commune finance le transport.

4) **Comptes de la Coopérative** : 1810,60 € sont en caisse au 26 mars 2010.

5) **Rencontre chorale** : Comme chaque année les élèves des classes de Mme Bouzerar et M. Godin ainsi que ceux de GS maternelle se rendront, fin mai, au CRDP d'Amiens pour participer à une rencontre chorale.

6) **Questions diverses** :

- Un appel est lancé aux parents d'élèves qui voudraient bien aider à la remise en état des véhicules de cour utilisés par les enfants.
- En vue de la prochaine rentrée, une réfection des tableaux est demandée.
- Travaux de réfection concernant une gouttière (derrière la classe maternelle).
- Installation d'une prise pour accès internet dans le bureau de direction.

Philippe Godin
Directeur de l'école



Le document qui suit a été distribué aux parents d'élèves des deux écoles en fin de première semaine de mars.

*Les parents d'élèves élus au Conseil d'école de Saint-Fuscien
Les parents d'élèves élus au Conseil d'école de Sains en Amiénois
L'association de parents d'élèves « Pour les enfants de la Sentelette »*

L'Inspection Académique a décidé de supprimer un poste d'enseignant à l'école de Saint-Fuscien et un autre à l'école de Sains en Amiénois à la rentrée 2010.

Quel avenir pour nos écoles ?

Quelles sont les conséquences de cette décision ?

<u>Conséquences pour l'école</u> de Sains en Amiénois	<u>Conséquences pour l'école</u> de Saint Fuscien
<p>A la rentrée 2010...</p> <p>5 classes pour 146 élèves (dont 14 tous petits) 29,2 élèves par classe en moyenne Classes à double ou triple niveau Incertitude sur la possibilité de continuer à accepter les inscriptions des enfants de moins de 3 ans (d'ores et déjà non pris en compte dans l'effectif par l'Education Nationale)</p>	<p>A la rentrée 2010...</p> <p>2 classes pour 60 élèves (dont 10 tous petits) 30 élèves par classe en moyenne Classes à quadruple ou quintuple niveau Incertitude sur la possibilité de continuer à accepter les inscriptions des enfants de moins de 3 ans (d'ores et déjà non pris en compte dans l'effectif par l'Education Nationale)</p>
<p>Et demain ?</p> <p>Fermeture d'une nouvelle classe possible lorsque l'effectif officiel descendra à 122 élèves, soit seulement 10 élèves de moins que l'effectif pris en compte pour la rentrée 2010.</p>	<p>Et demain ?</p> <p>Création d'un nouveau lotissement en cours à Saint-Fuscien, ce qui permet d'espérer une augmentation d'effectif dès la rentrée 2011. Une réouverture de classe serait possible si l'effectif officiel (hors enfants de moins de 3 ans) atteint 61 élèves, soit 12 de plus que l'effectif attendu à la rentrée 2010.</p>
<p>A moyen terme</p> <p>Pas de développement des villages de Sains en Amiénois et Estrées sur Noye envisagé dans les années qui viennent : les arrivées de familles avec enfants en âge scolaire ne devraient pas être nombreuses.</p> <p>Risque de voir des familles hésiter à scolariser leurs enfants dans l'école au vu de l'augmentation du nombre d'enfants par classe, associé à l'augmentation du nombre de niveaux par classe. La tendance prévisible à la baisse de l'effectif pourrait ainsi être accélérée et conduire rapidement à de nouvelles fermetures de classes...</p>	<p>A moyen terme</p> <p>Le développement du village de Saint-Fuscien restera modéré.</p> <p>Risque de voir des familles hésiter à scolariser leurs enfants dans l'école au vu de l'augmentation du nombre d'enfants par classe, associé à l'augmentation du nombre de niveaux par classe.</p>



Peut-on espérer sauver nos classes à la rentrée 2010 ?

Compte tenu des règles fixées par l'Inspection académique, **aucune de nos deux écoles ne dispose raisonnablement d'une chance de sauver sa classe à la rentrée 2010**, quelle que soit la mobilisation dont nous pourrions faire preuve.

Sur l'ensemble des deux écoles, l'effectif global serait à la rentrée de 206 élèves répartis comme suit :

	SAINS EN AMIENOIS	SAINT-FUSCIEN	TOTAL
Moins de 3 ans	14	10	24
PETITE SECTION	11	5	16
MOYENNE SECTION	22	7	29
GRANDE SECTION	15	6	21
CP	11	6	17
CE1	20	4	24
CE2	12	8	20
CM1	24	5	29
CM2	17	9	26
TOTAL	146	60	206

Que peut-on faire ?

L'Inspection académique incite nos maires depuis plusieurs années à mettre en place un regroupement pédagogique intercommunal.

Il existe deux sortes de regroupements pédagogiques intercommunaux :

les regroupements **dispersés** (communément appelés « RPI ») : chaque école rassemble les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique et garde son statut juridique et sa direction d'école ;

les regroupements **concentrés** (communément appelés « RPC ») : l'ensemble des élèves des communes concernées est scolarisé dans l'école de l'une des communes.

Quel est l'intérêt d'un regroupement pédagogique ?

Dès la rentrée 2010

Le cumul des effectifs attendus dans nos deux écoles ne permet pas, « mathématiquement » parlant, de justifier le maintien de l'une des deux classes dont la fermeture est prévue.

Si un regroupement était décidé, il serait toutefois possible de conditionner cette décision, souhaitée par l'Inspection académique, au maintien d'au moins une des deux classes. Il n'est pas certain que l'on obtienne gain de cause mais il est certain que si on ne propose pas de regroupement, les deux classes seront fermées.

Si les deux fermetures prévues ont lieu, le regroupement n'a pas d'intérêt du point de vue du nombre d'enfants par classe (29,4)

Si une seule de deux fermetures prévues a lieu, le regroupement permet de **réduire le nombre d'enfants par classe (25,7)**

Dans les deux cas, un regroupement permet **d'assurer la prise en charge enfants de moins de trois ans et limiter le nombre de niveaux par classe** (possibilité de ramener à 1 à 2 niveaux pédagogiques).

Et demain ?

Rien n'empêchera l'Inspection académique de procéder à de nouvelles fermetures de classes si l'effectif le justifie au regard des critères qu'elle définit. Ainsi, si un poste était sauvé à la rentrée 2010, il pourrait être supprimé à la rentrée 2011 si l'effectif n'augmente pas suffisamment d'ici là.

A contrario, le regroupement pourrait constituer un frein à la réouverture d'une classe si une augmentation d'effectif sur une commune était compensée par une baisse d'effectif sur l'autre commune.

Dans tous les cas, le regroupement pédagogique permet de limiter le nombre de niveaux par classe, ce qui est de nature à rassurer les parents hésitant à inscrire leurs enfants dans des écoles de taille de plus en plus réduite.

A moyen terme

Le fait d'être regroupé conforte la présence d'école(s) à taille humaine dans nos villages et limite les risques de nous voir à terme rattachés à des futurs regroupements plus éloignés (à Boves par exemple, comme cela a déjà été évoqué par l'Inspection académique).

Comment s'organiserait un regroupement concentré (« RPC ») ?

Dans ce type de regroupement, une seule école accueille tous les niveaux pédagogiques. Le transport est assuré entre les trois communes (Estrées/Noye, Sains en Amiénois, Saint-Fuscien) par un bus dédié et sécurisé. La fréquence est d'un passage le matin et le soir, avec un ramassage à un point fixe défini par les communes (les écoles par exemple).

Actuellement, aucune des deux écoles n'est en mesure d'accueillir un tel regroupement. En effet, si l'école de Sains en Amiénois dispose de 8 classes (7 à l'école et 1 à la mairie), elle n'a pas la possibilité d'accueillir de nouveaux enfants à la cantine et dans le dortoir.

Un tel regroupement nécessite donc des investissements (subventionnés) et du temps pour la réalisation des travaux correspondants. Il n'est donc pas envisageable pour la rentrée 2010 mais si sa mise en place devait être décidée, **il serait indispensable de l'anticiper** au moins deux ou trois ans à l'avance.

Ce type de regroupement permettrait de mutualiser certains coûts de fonctionnement de l'école mais suppose d'une part de déplacer tous les enfants de Saint-Fuscien et d'autre part que les trois communes participent aux investissements nécessaires.

Comment s'organiserait un regroupement dispersé (« RPI ») ?



Ce type de regroupement se réalise avec les trois communes sur les deux écoles en répartissant les enfants en fonction des niveaux, de l'effectif, de la capacité d'accueil.

Le transport est assuré entre les trois communes par un bus dédié et sécurisé. La fréquence est d'un passage le matin et le soir avec un ramassage à un point fixe défini par les communes (les écoles par exemple). Les horaires des cours sont adaptés pour tenir compte des temps de transport, les garderies servant de point d'accueil.

Chaque école conserve ses structures (classes, personnel communal, dortoir, cantine, garderie) sans investissement supplémentaire. Sains-en-Amiénois et Saint-Fuscien continuent à pouvoir proposer à leurs nouveaux arrivants une école dans leur village, ce qui limite les risques de scolarisation de leurs enfants vers les écoles amiénoises.

Le RPI peut être proposé avec des conditions précises d'organisation qui sont à définir (par exemple, ne pas déplacer les maternelles). Le Conseil d'école (et donc les délégués de parents, qui disposent d'une voix délibérative) donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, comme celle de la répartition des enfants dans les niveaux et dans les écoles du regroupement.

Les regroupements pédagogiques sont révisables chaque année : il est possible par exemple de faire évoluer un regroupement dispersé vers un regroupement concentré.

Qui décide d'un éventuel regroupement ?

Ce sont **les maires** des communes concernées qui doivent tous être d'accord sur le type de regroupement et les modalités d'application.

Et vous, qu'en pensez-vous ?



En tant que parents d'élèves, mais aussi qu'habitants et contribuables de nos villages, **nous sommes tous concernés par ce choix.**

Aussi, il nous paraît utile de faire connaître à nos maires **l'avis des tous les parents d'élève**, que nous représentons.

samedi 20 mars 2010

Pour cela, nous vous invitons :

- 9h30 :** Visite de l'école de Sains en Amiénois
- 10h15 :** Visite de l'école de Saint-Fuscien
- 11h00 :** Réunion d'échanges entre parents d'élèves sur l'avenir de nos écoles à la salle polyvalente de Saint-Fuscien (à côté du stade de foot)

Après ces échanges, **un questionnaire vous invitant à exprimer votre préférence sera distribué** dans les deux écoles. Les résultats de cette consultation vous seront communiqués ainsi qu'aux Conseils d'école et aux Conseils municipaux de nos trois communes, pour que chacun prenne ses responsabilités en toute connaissance de l'avis des parents d'élèves.

C'est l'avenir de nos enfants, de leurs écoles et de nos villages qui est en jeu :
nous comptons sur votre participation à cette réunion et à la consultation qui la suivra.



*Les parents d'élèves élus au Conseil d'école de Saint-Fuscien
Les parents d'élèves élus au Conseil d'école de Sains en Amiénois
L'association de parents d'élèves « Pour les enfants de la Sentelette »*



Comme annoncé dans notre document explicatif, voici le questionnaire sur l'avenir de nos écoles, élaboré par les parents élus aux conseils d'école de Sains en Amiénois et Saint Fuscien et par l'association de parents d'élèves « Pour les enfants de la Sentelette ».

Il est destiné à recueillir l'avis de l'ensemble des parents d'élèves des deux écoles, afin d'en informer les élus des trois communes concernées, les équipes pédagogiques des écoles et l'Inspection académique.

Chaque parent est invité à s'exprimer (père et mère, quelle que soit la situation familiale).

Les questionnaires seront traités anonymement. Cependant, pour éclairer l'analyse des résultats, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser :

Ecole où sont scolarisés vos enfants : Sains en Amiénois Saint Fuscien

Classe(s) dans laquelle se trouve(nt) votre (vos) enfant(s) actuellement :

TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Je suis susceptible de scolariser un ou plusieurs autres enfants dans les années à venir

Oui Non

Commune de résidence :

Estrées / Noye Sains en Amiénois Saint-Fuscien Autre commune

1. D'une façon générale, êtes-vous favorable :

- Au statu quo, chaque école reste indépendante et gère ses fermetures de classes ainsi que son avenir. => Passez directement à la question 4
- À un regroupement pédagogique des écoles de Sains en Amiénois et Saint Fuscien pour l'accueil de l'ensemble des enfants.
- indifférent => Passez directement à la question 4

2. Vous êtes favorable à un regroupement pédagogique.

Il existe deux sortes de regroupements pédagogiques intercommunaux :

- les regroupements dispersés (communément appelés « RPI ») : chaque école rassemble les élèves de plusieurs communes par niveau pédagogique et garde son statut juridique et sa direction d'école ;
- les regroupements concentrés (communément appelés « RPC ») : l'ensemble des élèves des communes concernées est scolarisé dans l'école de l'une des communes.

La mairie de Sains en Amiénois nous a informés qu'un regroupement pédagogique concentré à Sains en Amiénois ne serait matériellement possible que d'ici 2 ou 3 ans.

Dans ces conditions votre préférence irait :

- à un regroupement pédagogique dispersé à la rentrée 2010 et laisser ce système en place les années suivantes.
- à un regroupement pédagogique dispersé à la rentrée 2010 et évoluer vers un RPC d'ici 2 ou 3 ans.
- à un statu quo pendant 2 ou 3 ans et passer au regroupement pédagogique concentré
- Le type de regroupement vous est indifférent. => Passez directement à la question 4

3. Vous avez exprimé une préférence pour un type de regroupement. Dans l'hypothèse où, à l'issue de vos choix, un désaccord persisterait entre les conseils communaux, vous préféreriez :

- renoncer au regroupement et donc choisir le statu quo
- renoncer à votre préférence pour que le regroupement puisse quand même avoir lieu
- inscrire votre enfant dans une autre école

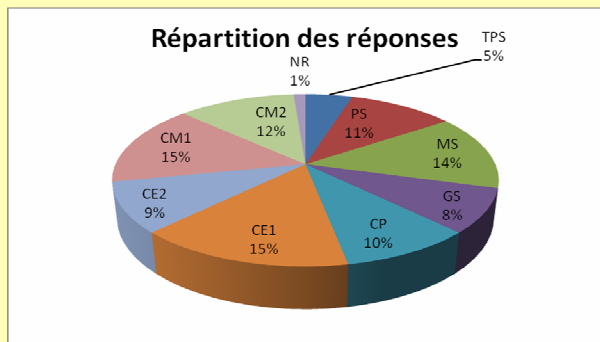
4. Dans l'hypothèse où le choix des communes porterait sur un regroupement pédagogique dispersé (RPI), quelles conditions vous paraissent indispensables / importantes / peu importantes / indifférent, pour sa mise en place ? Attention : en cochant « indispensable », vous signifiez que si la condition n'est pas remplie, vous préférez qu'il n'y ait pas de regroupement.

- A) Sauver au moins un poste devant être supprimé à la rentrée 2010
- B) Pas de déplacement des enfants de maternelle
- C) Prise en charge d'un aller-retour le midi entre les trois communes et les écoles (en plus de l'aller-retour du matin et soir)
- D) Nombre de niveaux pédagogiques par classe limité à 2 en primaire
- E) Nombre de niveaux pédagogiques par classe limité à 2 en maternelle
- F) Prix de cantine et garderie harmonisé entre les communes
- D) Autre (préciser) :

5. Avez-vous des remarques, suggestions, observations à faire connaître ?

Expression des parents des élèves de Saint-Fuscien

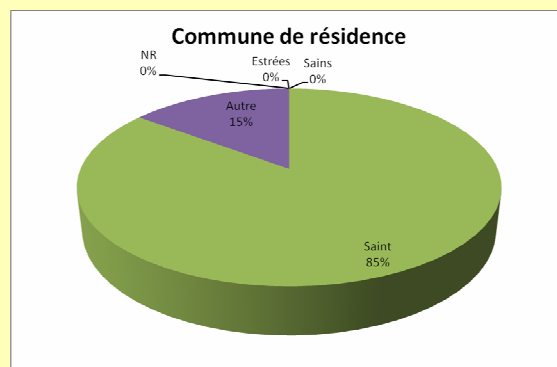
Taux de retour des questionnaires : 61 sur 100 questionnaires, soit 61%.



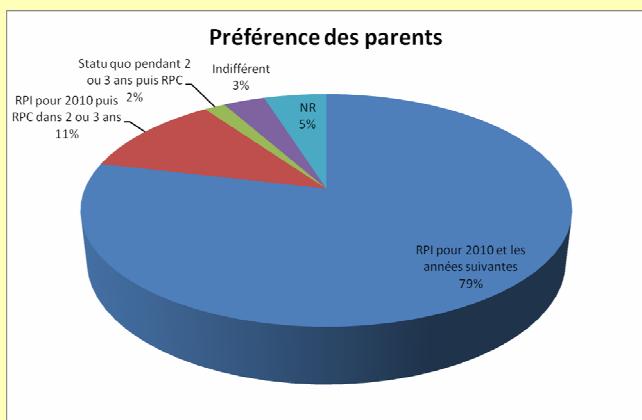
Les parents ayant répondu au questionnaire sont représentatifs des enfants actuellement scolarisés à l'école.

22% des parents ayant répondu sont susceptibles de scolariser d'autres enfants dans les années à venir.

Sans surprise, la majorité des parents ayant répondu habitent Saint-Fuscien, à noter le nombre d'habitants extérieurs à Saint-Fuscien mais aussi à Estrées et Sains en Amiénois.



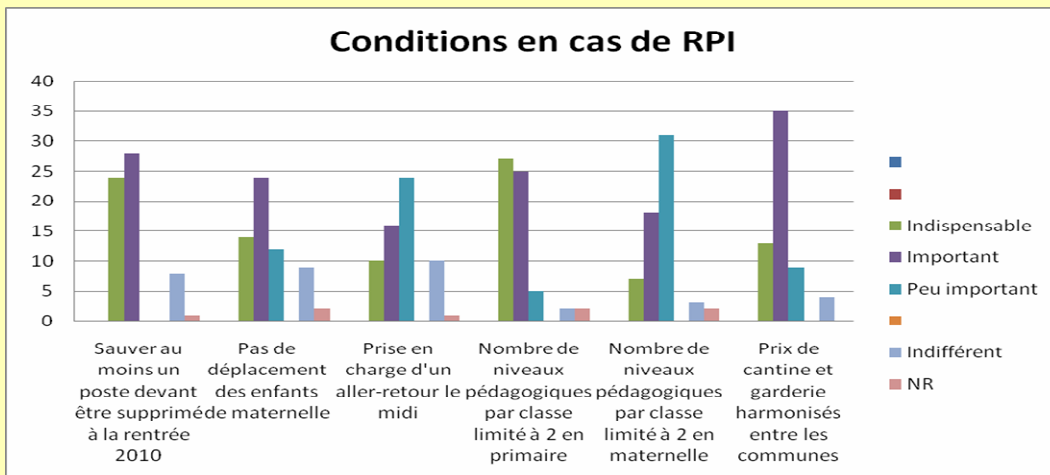
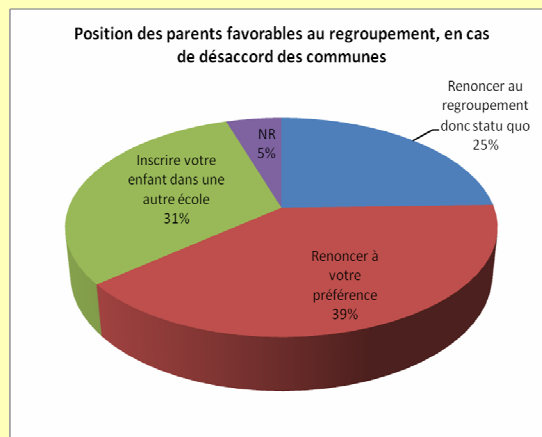
95 % des parents sont favorables à un regroupement pédagogique.



La majorité des parents s'exprime en faveur d'un **regroupement dispersé**. Seuls **11%** sont favorables à repasser en RPC au bout de deux ou trois ans.

Parmi les parents favorables au regroupement, **39% sont prêts à renoncer à leur préférence pour un autre type de regroupement plutôt que de renoncer au regroupement**.

31% des parents préféreraient inscrire leur enfant dans une autre école et **25 %** renonceraient au regroupement en cas de désaccord des communes.

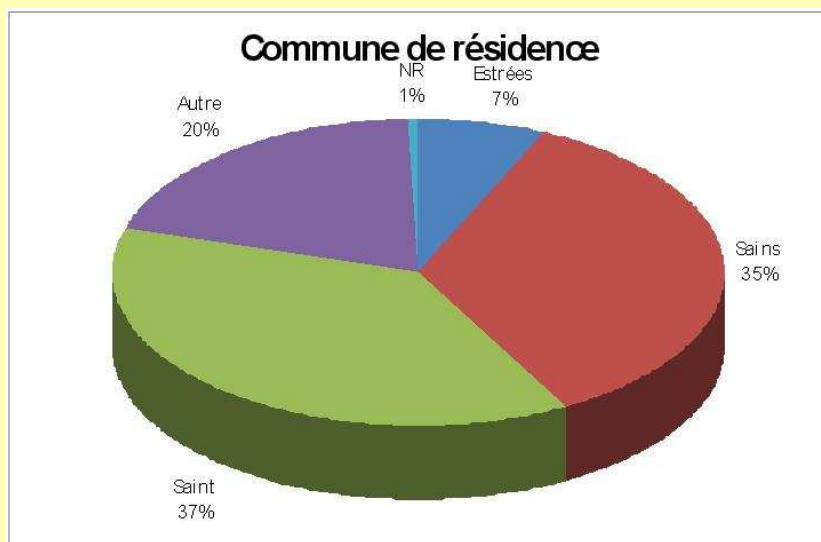


Nous remercions l'ensemble des parents qui se sont exprimés et espérons que la présente expression de l'avis des parents d'enfants scolarisés à Saint-Fuscien permettra à nos élus de prendre les meilleures décisions pour l'avenir de notre école.

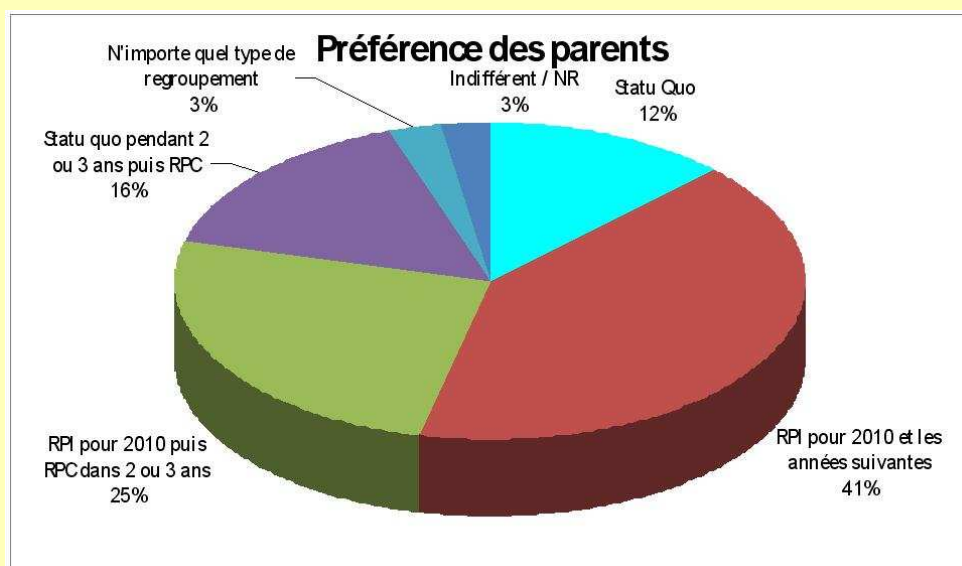
Les parents élus au Conseil d'école de Saint-Fuscien

Expression des parents des élèves des deux écoles

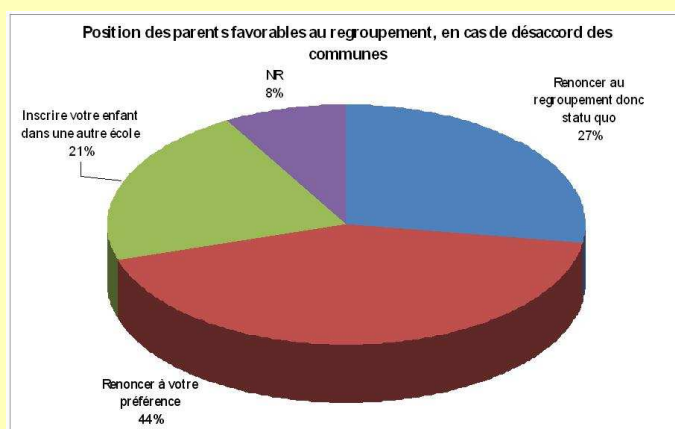
Taux de retour des questionnaires : 153 soit un peu plus de **52%**.



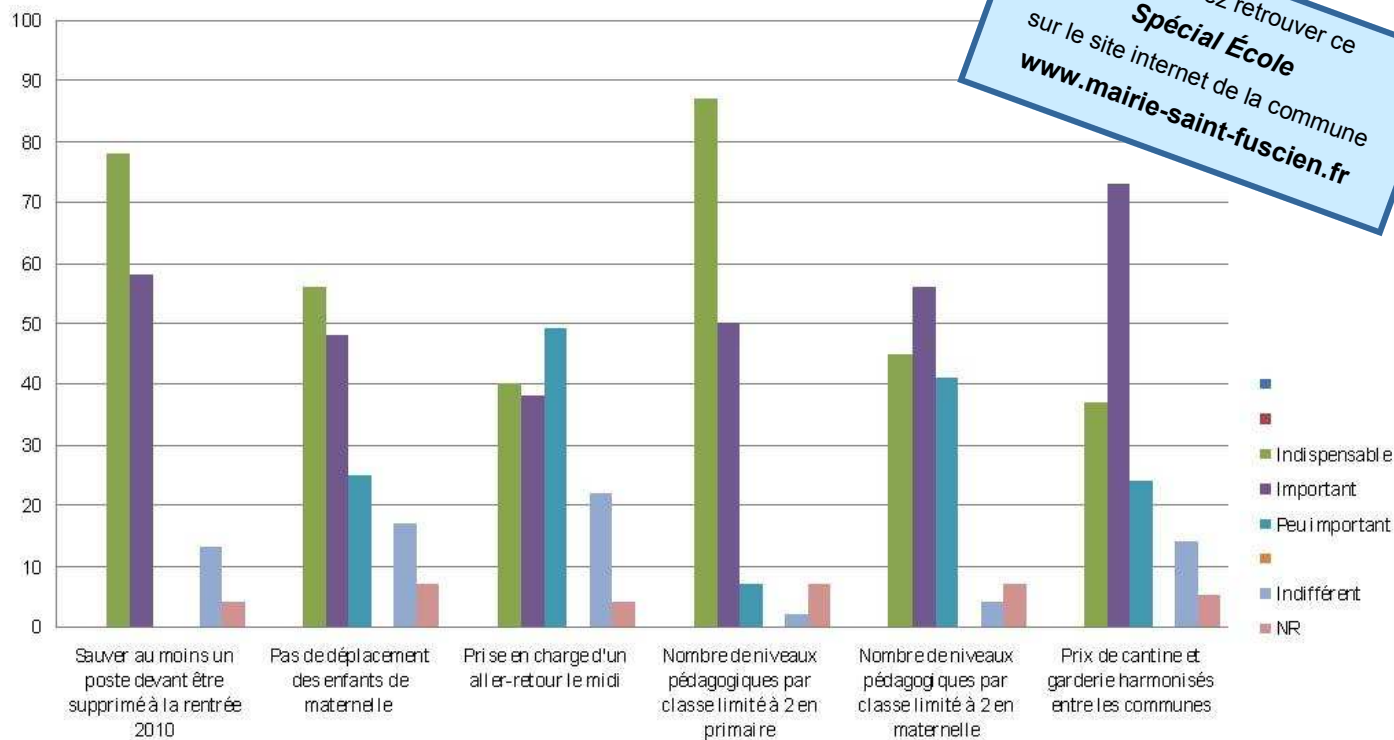
85% des parents sont favorables à un regroupement.



En cas de désaccord entre les communes sur le choix de regroupement :



Conditions en cas de RPI



Nous remercions l'ensemble des parents qui se sont exprimés et espérons que la présente expression de l'avis des parents d'enfants scolarisés à Saint-Fuscien et Sains-en-Amiénois permettra à nos élus de prendre les meilleures décisions pour l'avenir de nos écoles.

Les parents élus aux Conseils d'école de Saint-Fuscien et Sains-en-Amiénois
L'association « Pour les enfants de la Sentelette »

Et un
Et deux
Et trois (enfants)

Ça vous rappelle rien, 1998, personne n'y croyait et pourtant ils l'ont fait (ndlr : coupe du monde de football en France).

Tous ensemble, nous pouvons sauver notre troisième classe.

Nous comptons sur vous.

SC

Les directeurs de l'école de Saint-Fuscien depuis 1882

15.10.1882 – 30.12.1891 : M. Boutin
30.12.1891 – 14.02.1894 : M. Delecourt Charles
14.02.1894 – 11.04.1922 : M. Cavillon Jean
11.04.1922 – 30.09.1924 : M. Ducellier Paul
30.09.1924 – 31.12.1941 : M. Lamont Charles
01.10.1945 – 01.10.1954 : M. Dutilloy Yves
01.10.1954 – 01.10.1958 : M. Laloï Noël
01.10.1958 – 01.09.1985 : M. Potel Jean
01.09.1985 – 01.09.1989 : Mme Louchet Christiane
01.09.1989 – 01.09.1991 : Mme Colignon Catherine
01.09.1991 – 01.09.1992 : Mme Baquet Sylviane
01.09.1992 – 01.09.1993 : M. Leblond Jean-Michel
01.09.1993 – 01.09.1996 : M. Grigaut Thierry
01.09.1996 – 01.09.1997 : Mme Baquet Sylviane
01.09.1996 – 01.09.2001 : Mme Gosset Nadine
01.09.2001 – : M. Godin Philippe

Ont participé à ce numéro pour la rédaction, les prises de vues et la mise en page :

Les parents d'élèves élus au Conseil d'école de **Saint-Fuscien**, les parents d'élèves élus au Conseil d'école de **Sains-en-Amiénois**,
L'association de parents d'élèves « Pour les enfants de la sentelette »,

Dominique de Thézy, Béatrice Hénin, Philippe Godin et Stéphane Callies.